



17, av. du Maréchal-Soult - 64100 BAYONNE

Tél. 05 59 52 08 20

e-mail : morissonscooters@gmail.com

SARL au capital de 12 195,92 Euros - Siret: 702 720 442 00012 - APE: 4540Z

N° TVA intracommunautaire: FR 04 702 720 442

MADAME LAGRANGE SANDRINE

72 RUE DE JOUANETOTE
64600 ANGLET - FRANCE



FACTURE	DATE	HEURE	N° CLIENT	CONDITION ACCORDÉE	ÉCHÉANCE	OPERATEUR	PAGE
2234455	28/05/2022	17:38	423359	PAIEMENT COMPTANT	28/05/2022	CHRISTIAN	1/1

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTIT	P.U. HT	P.U. TTC	MONTANT TTC	TVA
-----------	-------------	---------	---------	----------	-------------	-----

REPARATION / O.R. 2039631 DU 28/04/2022

N° de série : 16632504

Référence : EC03-D77D9AH4501

Marque : PEUGEOT

Modèle : VAE PEUGEOT MIXTE IVOIRE

Type mine :

Mise en circulation : 18/10/2017

C8705058-1-08EA	BATTERIE LIMN 36V 8.8AH RACK	1,00	337,75	405,30	405,30	20,00
C6600045	PATINS V-BRAKE 70MM 25 PAIRE (LA PAIRE)	2,00	3,25	3,90	7,80	20,00
GACLB6053	CABLE FREIN VTT INOX 1.5MM X 2.00M	2,00	1,83	2,20	4,40	20,00
GACL88	EMBOUTS DE CABLE CLARKS	2,00	0,08	0,10	0,20	20,00
MO	MAIN D'OEUVRE CAT 1 L'HEURE	0,75	43,25	51,90	38,93	20,00
	REFECTION FREIN AR					
	REFECTION FREIN AV					
	REGLAGE FREINS					
	PRESSION PNEUS					
	RECHERCHE PANNE ELECTRIQUE					

TEST CHARGEUR OK.

après la recharge de la batterie le vélo s allume et au de bout de 5 metres la tension s effondre et tombe a une barre de charge .

le premier voyant batterie clignote sur le display ainsi que sur la batterie sortie du vélo.

TAUX	BASE HT	MONTANT TVA
20,00	380,53	76,10

BRUT T.T.C.	456,63 €
NET H.T.	380,53 €
TOTAL T.V.A.	76,10 €
NET T.T.C.	456,63 €
RESTE A PAYER	0,00 €

28/05/2022 CHEQUE 51,33 €

29/04/2022 ACOMPTE CHEQUE 405,30 €

RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservons de faire jouer de plein droit de Réserve de Propriété dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985. La marchandise est réputée acquise par le client lorsque l'encaissement total de la marchandise est effectif (loi n° 80335 du 12 mai 1980). Tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.